

315 IMMO
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE
AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
SISE VILLA 1-VAUCLUSE VILLAGE, 513 AVENUE DE SAINT-TRONQUET
84 130 LE PONTET
RCS AVIGNON 933 357 394

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 5 MAI 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX,
ET LE CINQ MAI,
A DIX HEURES,

La société **F.C GESTION**, société à responsabilité limitée au capital de 1 000€, sise 565 Chemin du Mas de Devèze, ZAC KM Delta, 30000 Nîmes, immatriculée au RCS de NIMES sous le numéro 980 636 526, représentée par son Gérant, Monsieur Cyril FLORAC

Associée unique de la société « 315 IMMO »,

APRES AVOIR EXPOSE CE QUI SUIT :

- La société **IDEA CONSEILS**, société par actions simplifiée au capital de 15 244.90€, sise 85 Avenue de Boirargues, 34000 Montpellier, inscrite au RCS de Montpellier sous le numéro 447 929 639, prise en la personne de son président, Monsieur Philippe COLOMBIER, lui a fait part de son souhait de démissionner de ses fonctions de directrice générale de la Société par lettre en date de ce jour ;
- Monsieur Lionel CARLOTTI lui a également fait part de son souhait de démissionner de ses fonctions de directeur général de la Société par lettre en date de ce jour ;
- Monsieur Cyril FLORAC, lui a fait part de son souhait de démissionner de ses fonctions de président par lettre en date de ce jour et proposé que Monsieur Lionel CARLOTTI soit nommé Président de la Société ;
- Monsieur Cyril FLORAC reste disposé à occuper les fonctions de directeur général de la Société ;

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Prise d'acte de la démission de la société **IDEA CONSEILS** de ses fonctions de directrice générale ;
- Prise d'acte de la démission de Monsieur Lionel CARLOTTI de ses fonctions de directeur général ;
- Prise d'acte de la démission de Monsieur Cyril FLORAC de ses fonctions de Président ;
- Nomination de Monsieur Lionel CARLOTTI en qualité de nouveau Président de la Société ;

- Nomination de Monsieur Cyril FLORAC en qualité de nouveau directeur général de la Société ;
- Pouvoir en vue des formalités ;

* * *

DECISION N°1 - PRISE D'ACTE DE LA DEMISSION D'IDEA CONSEILS

L'Associée Unique, après avoir pris connaissance de la lettre de démission de la société IDEA CONSEILS de ses fonctions de directrice générale de la société 315 IMMO, prend acte de la démission de cette dernière de son mandat de directrice générale à compter de ce jour et sans indemnité.

DECISION N°2 - PRISE D'ACTE DE LA DEMISSION M. CARLOTTI

L'Associée Unique, après avoir pris connaissance de la lettre de démission de Monsieur Lionel CARLOTTI de ses fonctions de Directeur général de la société 315 IMMO, prend acte de la démission de ce dernier de son mandat de directeur général à compter de ce jour et sans indemnité.

DECISION N°3 - PRISE D'ACTE DE LA DEMISSION M. FLORAC

L'Associée Unique, après avoir pris connaissance de la lettre de démission de Monsieur Cyril FLORAC de ses fonctions de Président de la société 315 IMMO, prend acte de la démission de ce dernier de son mandat de Président à compter de ce jour et sans indemnité.

DECISION N°4 - NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT

L'Associée Unique décide de nommer en qualité de nouveau président à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

Monsieur Lionel CARLOTTI,
Né le 28 janvier 1975 à Carpentras (84200)

Monsieur Lionel CARLOTTI, présent :

- Déclare accepter les fonctions que l'associée unique vient de lui confier, n'en étant empêché par aucune interdiction légale ;
- S'engage à exercer ces fonctions conformément aux stipulations statutaires ainsi que des dispositions légales,

DECISION N°5 - NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL

L'Associée Unique décide de nommer en qualité de directeur général à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

Monsieur Cyril Jean Christian FLORAC,
Né le 25 décembre 1982 à Nîmes (30 000)

Monsieur Cyril FLORAC, présent :

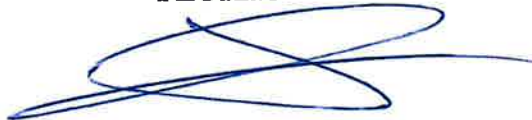
- Déclare accepter les fonctions que l'Associée Unique vient de lui confier, n'en étant empêché par aucune interdiction légale ;
- S'engage à exercer ces fonctions conformément aux stipulations statutaires ainsi que des dispositions légales,

DECISION N°6 - POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Associée Unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

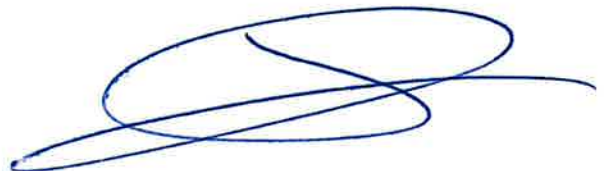
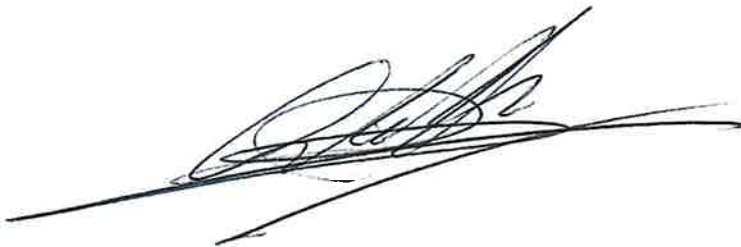
De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associée Unique et le nouveau Directeur Général.

L'ASSOCIEE UNIQUE
Représentée par monsieur Cyril
FLORAC



Monsieur Cyril FLORAC ()**

Monsieur Lionel CARLOTTI (*)



() Signature précédée de la mention « Bon pour acceptation des fonctions de Président » ;*

*(**) Signature précédée de la mention « Bon pour acceptation des fonctions de Directeur général »*